



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2019-385

Objet : Place de la République
Stationnement interdit

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1 – 8^{ème} partie
« signalisation temporaire »,

Vu la demande en date du 27 juin 2019, présentée par l'entreprise SATEC –
ZA Vaucouleurs – 3 rue des Moulins – 22980 Vilde Guingalan, afin de permettre le stationnement,
Place de la République (sur environ 5 emplacements), afin de d'effectuer des travaux de réparation
des eaux usées,

Considérant qu'il y a lieu, Place de la République, d'interdire le stationnement des véhicules
sur environ 5 places matérialisées par des panneaux, pour permettre la réalisation des travaux,
à compter du mardi 2 juillet 2019 à partir de 08h00 et ce jusqu'au mercredi 3 juillet 2019 à 18h00,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers sur la voie publique,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre la réalisation des travaux cité ci-dessus, il y a lieu,
Place de la République, d'interdire le stationnement des véhicules sur environ 5 places matérialisées
par des panneaux, à compter du mardi 2 juillet 2019 à partir de 08h00 et ce jusqu'au
mercredi 3 juillet 2019 à 18h00,

ARTICLE 2 : L'entreprise SATEC sera chargée de la mise en place de la pré-signalisation
et la signalisation. Ils devront mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires
à l'information des usagers. Les utilisateurs seront chargés du maintien de cette réglementation.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription,
le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services,
le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun
en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 27 juin 2019

Pour le Maire

Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale Déléguée

À la Circulation et au Stationnement

Le Directeur
des Services Techniques
de l'Aménagement et du Patrimoine

Monsieur Christian Bourgeon

